

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
24/10/2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2024D134

OBJET :
05a. DÉCLASSEMENT
ET DÉSAFFECTATION
DE TERRAINS RUE DES
FONDEURS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 959-215904004-20241031-2024D134-DE

L'an deux mil-vingt-quatre, le trente et un OCTOBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. TREDEZ Alain Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à M. TIMLELT Frédéric
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune est propriétaire de terrains situés rue des Fondeurs, d'une superficie d'environ 591 m².

Dans le cadre de régularisations foncières de voirie et terrains avec la société Zwilling STAUB et la CCFL, il convient de procéder à la cession de parcelles. La réalisation de cette opération nécessite la division parcellaire d'un géomètre.

Pour cela, la commune a, par décision du Maire, désaffecté de l'usage du public ces terrains. Il convient à présent de procéder au déclassement dans le domaine privé communal.

En application de l'article L 141-3 du code de la Voirie Routière, dispose « les délibérations concernant le classement ou déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte au fonction de desserte ou de circulation assurées par la voie ». En l'occurrence, pour cette opération projetée, le déclassement de cet espace vert et d'une partie de voirie rue des Fondeurs (ensuite rétrocedé à la CCFL), ne porte pas atteinte à la circulation.

En application de l'article L 2141-1 du code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal invité, à l'unanimité, décide de procéder au déclassement de ces terrains sis à proximité de la société STAUB, et à son intégration dans le domaine privé communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.